



Les normes WAI ...

ou
comment rendre un site
internet accessible



Caroline Lagrave, Stagiaire Etourisme mopa 2010

1-Présentation des directives WCAG¹

WAI² est un groupe de travail du W3C³ qui est en charge de proposer les solutions techniques et les normes pour favoriser la communication pour les handicapés et aux séniors.

Bien que ce suivi se fasse tout au long de la vie d'un site web, le degré d'accessibilité reste encore insuffisant.

2- Ce que nous dit la loi

En 2012, un Plan de développement de l'économie numérique sera lancé. On parle de « la France numérique et l'accessibilité ».

Avant que cette nouvelle loi arrive et impose une adaptation de la communication aux malvoyants, voici le premier article mentionnant aux services de l'Etat, aux collectivités territoriales et aux services publics, que leurs projets de communication doivent être accessible à tous.

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1)

Article 47

Les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées.

L'accessibilité des services de communication publique en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet doivent être appliquées pour les services de communication publique en ligne.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les règles relatives à l'accessibilité et précise, par référence aux recommandations établies par l'Agence pour le développement de l'administration électronique, la nature des adaptations à mettre en oeuvre ainsi que les délais de mise en conformité des sites existants, qui ne peuvent excéder trois ans, et les sanctions imposées en cas de non-respect de cette mise en accessibilité. Le décret énonce en outre les modalités de formation des personnels intervenant sur ces services de communication publique en ligne.



2012 :
La France
numérique et
l'accessibilité

¹ WCAG : Web Content Accessibility Guidelines

² WAI : Web Accessibility Initiatives

³ W3C: World Wide Web Consortium

3- Evaluation et Analyse globale sur 60 sites touristiques Aquitains.

Sur les 60 sites touristiques Aquitains audités en 2010, voici les chiffres qui ont été recueillis. Ces chiffres sont établis suivant une grille précise de critères permettant d'évaluer le nombre d'erreurs en terme d'accessibilité numérique commises :

Erreurs	Nombres de sites concernés	Pourcentage
0	10	16.6%
1	6	10%
2	7	11.66%
3	2	3.33%
4	3	5%
5	1	1.6%
6	3	5%
Entre 7 et 102	28	46.66%

Près de 47% ont plus de 7 erreurs d'accessibilité et vont jusqu'à 102 fautes.

Il est donc urgent et important d'adapter au maximum le site internet, en suivant les critères mentionnés dans le tableau ci-dessous, ou en lisant les sources mentionnées plus bas. Ceci dans le but de permettre un meilleur accès à l'information par tous.

Les principaux défauts constatés sont généralement liés à des liens manquants, ou des textes alternatifs non attribués aux iconographies.

Le moyenne de l'internet touristique aquitaine en termes d'accessibilité est donc plutôt faible et doit évoluer par quelques gestes simples.










Ces sites ont été étudiés via le site d'analyse <http://wave.webaim.org>, qui indique toutes les erreurs d'accessibilité du site et les éléments à améliorer.

En Aquitaine, environ 13% des sites n'ont aucune erreur d'accessibilité.

Parmi eux, les sites de Bergerac (<http://www.bergerac-tourisme.com/>) et de Montesquieu (<http://www.otmontesquieu.com/>) qui, en plus d'être totalement accessibles, sont des sites de qualité offrant de nombreux services.



4. Tableau des Erreurs (source : wave.webaim.org ; norme [w3c](#))

Icône	Titre	Description	Mesures recommandées
	ERREUR: Texte alternatif manquant	Un texte alternatif n'est pas présent pour une image.	Chaque image doit avoir un attribut alt. C'est l'attribut alt qui contient des données exactes, suffisamment descriptives, concises et un texte de remplacement pour cette image. Si une image ne rend pas le contenu, il devrait avoir un texte alternatif nul (alt = "")
	ERREUR: Spacer image texte alternatif manquant	Le texte alternatif n'est pas présent pour une image utilisée comme un spacer mise en page.	Un espace est généralement utilisé pour contrôler la mise en page. texte d'approvisionnement alternatives nul (alt = "") si l'image ne comporte pas de contenu.
	ERREUR: image liée texte alternatif manquant	Le texte alternatif n'est pas prévu pour une image qui est la seule chose dans un lien.	Étant donné que chaque lien dispose d'une fonction, si le contenu que dans un lien est une image, cette image doivent fournir un texte alternatif qui décrit le contenu de l'image et / ou la fonction du lien.
	ERREUR: bouton image manquante texte alternatif	Le texte alternatif n'est pas présent dans un bouton image du formulaire.	Approvisionnement texte alternatif qui décrit la fonction de l'élément d'image d'entrée.
	ERREUR: Image carte manquant texte de remplacement	Le texte alternatif n'est pas présent pour une image qui a hotspots.	S'assurer que le texte de substitution pour les principaux carte-image est appropriée. Le texte de remplacement est généralement vide (alt = ""), moins que l'image traduit le contenu n'est pas transmis dans les hotspots. Veiller à ce que linéarisé / lecture pour la navigation et le texte de remplacement de chaque point chaud est correcte.
	ERREUR: région de la carte image manquante texte alternatif	Le texte alternatif n'est pas présent pour une région de la carte d'image (hotspot).	Approvisionnement texte alternatif qui décrit la fonction de la zone de carte-image (hotspot). Veiller à ce que la lecture et de l'ordre linéarisé de navigation de chaque point chaud est correcte.
	ERREUR: carte-image côté serveur	Une carte-image côté serveur est présent.	Remplacer le côté de l'image carte-serveur avec un côté la carte client ou fournir des liens redondants pour toutes les zones cliquables.
	ERREUR: longdesc Blancs	L'attribut longdesc ne contient pas une URL.	L'attribut longdesc d'une image doit être une URL d'une page web contenant la description longue .
	ERREUR: formulaire manquant label	Un <input> forme, <select> ou <textarea> n'a pas une étiquette correspondante. (Note: Les étiquettes ne sont pas requis pour l'image, présenter, reset, un bouton ou cachés types élément de formulaire.)	Correctement associer une étiquette de forme avec l'élément d'entrée.

	ERREUR: label forme vide	Une étiquette formulaire est présent, mais il ne contient aucun contenu.	Approvisionnement texte approprié au sein de l'élément label qui décrit la fonction de l'élément de formulaire associé.
	ERREUR: étiquettes multiples en	Un élément de formulaire a deux étiquettes qui lui sont associés.	Chaque élément de formulaire peut avoir au plus un <label> qui lui sont associés.
	ERREUR: label forme orphelines	Une étiquette forme est présente, mais elle n'est pas associée à des <input> forme, <select> ou <textarea>.	Associer correctement l'étiquette avec son correspondant <input>, <select> ou <textarea> ou supprimer le <label>.
	ERREUR: cadre manquant titre	Un cadre ne dispose pas d'un attribut "title" ou de la valeur.	Fournir un <u>titre du cadre</u> qui prévoit clairement le contenu ou les fonctionnalités du cadre.
	ERREUR: Broken sauter des liens de navigation	Un lien de navigation existe, mais l'ancre pour le lien n'existe pas.	Veiller à ce que l'ancre pour la <u>skip navigation</u> ou passer au contenu de lien existe dans la page.
	ERREUR: la position vide	Une rubrique ne contient aucun contenu.	Veiller à ce que toutes les <u>rubriques</u> contiennent un contenu informatif. Cela est nécessaire parce que les utilisateurs peuvent naviguer ou effectuer une recherche par rubriques.
	ERREUR: Marquee	Un élément <marquee> est présent.	Éliminer l'élément <marquee>. Il n'est pas conforme aux standards HTML et les causes des problèmes d'accessibilité.
	ERREUR: contenu clignotant	L'élément <blink> est présent.	Retirez tous les distraire clignote contenu.
	ERREUR: <title> est manquant ou non informative	Le titre de la page est manquant ou non descriptive.	Donner un titre significatif page qui décrit succinctement le contenu de la page.
	ERREUR: lien vide	Un lien ne contient pas de texte.	Fournir un texte dans le lien qui décrit les fonctionnalités et / ou de la cible de ce lien.
	ERREUR: Vide-tête de tableau	Une tête de tableau ne contient pas de texte.	Fournir un texte dans l'en-tête de table. Si la cellule n'est pas un en-tête de table, il marque comme un <td>.



5. L'enjeu de répondre aux besoins des malvoyants

Internet est aujourd'hui devenu un outil tant utilisé dans l'univers professionnel que personnel.

Les personnes souffrant de handicaps (visuel notamment dans ce cas), disposent d'outils leur permettant de mieux lire le contenu des sites.

En effet, il existe des logiciels (loupe spécialement adaptés aux navigateurs par exemple) avec lesquels ils peuvent gagner en autonomie et accéder seul à l'information qu'ils souhaitent avoir.

Néanmoins, ces logiciels ne suffisent pas et il faut obligatoirement que les sites internet répondent à des critères d'ergonomie et de navigation incontournables à une bonne utilisation.

L'intérêt est donc ici de répondre aux attentes d'une large partie de la population et de lutter contre une discrimination sociale.

Voici quelques chiffres tirés du site www.webaccessibility.fr datant de 2002 :

1,7 million de personnes (sur plus de 6 millions de Français) souffrent d'une déficience visuelle :

- 560 000 malvoyants légers
- 932 000 malvoyants moyens
- 207 000 malvoyants profonds, dont environ 61 000 aveugles complets.

C'est donc à une part très importante de la population que s'adresse ce changement et qu'il faut revoir l'offre proposée sur internet.

6. Quelques bonnes pratiques

Participons à leur gain d'autonomie

Voici succinctement une liste des bonnes pratiques à employer pour permettre aux handicapés visuels d'accéder à ce qu'ils recherchent eux-mêmes.

Ces changements ne reviennent qu'à un faible coût il suffit de les inscrire dans le cahier des charges de son site internet, et de suivre les instructions des manuels prévus à cet effet cités dans les sites sources.

- L'image doit comprendre un texte alternatif.
- L'information ne doit pas être donnée que par les jeux de couleurs ; Elle doit offrir une autre possibilité d'y accéder.
- Les objets multimédias doivent offrir une transcription textuelle.
- Tous les titres des liens doivent être explicites et doivent renvoyer vers la destination du lien lorsqu'on lit l'intitulé hors contexte.
- Il faut systématiquement ajouter une balise (« label ») à tous les intitulés des champs d'un formulaire.

- Il doit y avoir une possibilité d'adapter l'écriture (taille)(avec une utilisation d'un fond clair pour une meilleure lecture), tout en conservant une page claire.
- Il faut tester les aides techniques (logiciels) sur les sites.
- Les éléments graphiques ou flash (non textuels) doivent disposer d'un contenu alternatif (commentaire textuel).
- Les téléchargements doivent être adaptés.
- Il faut faire en sorte que l'internaute consulte en premier lieu la navigation sans flash.
- Les textes doivent être au format de base : HTML.

Il faut clarifier la navigation, améliorer la lisibilité des textes, utiliser des liens de navigations repérables, vérifier que le site soit bien adapté aux logiciels de soutien.



7. Le label accessiweb

Le label Accessiweb est une procédure contractuelle effectuée entre l'association Brailenet et le propriétaire du site internet souhaitant obtenir le label. Ce label permet d'attester que le site est conforme aux normes Accessiweb et WAI.

Cette procédure repose sur :

- L'évaluation d'un échantillon de pages représentatives du site Web
- La prise en compte éventuelle d'une déclaration de conformité partielle et/ou d'une déclaration d'environnement maîtrisé issues du principe de déclaration de conformité WCAG 2.0 (Déclaration de conformité)
- Un contrôle de la conformité pour une période de deux années

Une fois ce contrôle effectué, un "Certificat d'Accessibilité AccessiWeb" est délivré.



Le Label EURACERT

Les organismes de labellisation de l'accessibilité du **Web AnySurfer** (Belgique), **Fundosa Teleservicios** (Espagne) et l'**association BrailleNet** (France) ont lancé le 7 juin 2007 le label européen Euracert dont le but est de donner à tout site labellisé par l'un ou l'autre organisme une reconnaissance au sein des trois pays.

Le label **Euracert** est ainsi délivré en France en complément du label AccessiWeb.

Les termes techniques et les détails de manipulations et d'évaluations des sites internet sont présents sur ces sites et sur les documents téléchargeables présentés si dessous :

www.accessiweb.com :

Manuel d'aide à l'évaluation, Association Brailletnet, édition du 9 Juin 2009.

Cette association se charge de l'évaluation de l'accessibilité des sites

www.wave.webaim.org

www.w3c.org

www.aides-techniques.handicap.fr :

Guide Neret, « Créer des sites accessibles à tous »

www.abc-netmarketing.com

